

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 757 6 aout 1951

n° 757 6

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 10 du 01/09/1951

Date de publication

6 août 1951

Date du numéro

1 septembre 1951

### TEXTE INTÉGRAL

Le salaire mensuel du personnel du gardiennage en service à Hôtel du Secrétariat général ci-après désigné, est fixé comme suit pour compter du 1er juillet 1951. Saïd Zeïd ..... 86.000 fr. Chei Abdou .....5300 Abdou Hassen ..... 4000 Mceoyumin AU .....4.600420